

## BULLETIN EXPRESS

### NEGOCIATIONS CEGEPS

Lundi, 10 novembre 1986

Volume 4 numéro 9

### LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

De façon générale, les négociations se sont intensifiées à toutes les tables de négociation mais elles ne progressent pas rapidement pour autant puisque les porte-parole patronaux n'ont toujours pas de mandats sur les questions importantes pour répondre à nos demandes surtout si elles ont une incidence monétaire. Autant dans les affaires sociales que dans l'éducation, ils ne peuvent même pas faire entériner par leurs mandants les avancés ou les ouvertures qu'ils font aux tables.

Il apparaît donc de plus en plus évident que la partie patronale ne compte pas modifier ses positions sans y être forcée par des moyens de pression plus importants de la part de ses salarié-e-s.

### TABLE COMMUNE CSN

Il y a eu quatre rencontres de négociation à la table commune CSN (28 et 31 octobre, 4 et 5 novembre).

#### • Régimes de retraite

La partie patronale se contenterait du statu quo à ce chapitre. Elle ne considèrera notre demande de pouvoir prendre sa retraite à 62 ans que si nous acceptons huit conditions, de sorte que ce ne soit qu'une mesure d'économie sans égard à la création d'emploi. Elle exige ainsi l'obligation d'avoir cotisé pendant au moins 10 ans. Le programme ne s'appliquerait que pour le RREGOP seulement (pas le RRE). Pas question de remplacement ni de nouvelle embauche, non plus.

On nous a dit qu'il y a 1.000 profs de cegep de trop dont 300 sont payés à rien faire. Alors il n'est pas question de remplacer ceux qui prendraient leur retraite. On nous a expliqué que le décret a fait passer les heures de travail des profs de 13 à 15 heures par semaine, 6 mois par année et que le reste, ce n'était que de la disponibilité. La partie patronale précise même que si c'était possible de congédier un prof qui n'est pas au cegep après le 15 mai, qu'il en partirait plusieurs. L'Europe est pleine de profs de cegeps du Québec, en mai!

#### • Pleine reconnaissance de l'expérience

Il n'est pas question de traiter de cette demande puisque nous l'avons reportée au 1er juillet 1987 et que le gouvernement ne négocie que pour 1986.

#### • 100% du salaire des MEDS

Impossible pour la partie patronale de discuter cette question à la table commune. C'est lié à la sécurité d'emploi et elle le réfère à la table sectorielle. Voilà du nouveau! Désormais, les salaires décidés à la table centrale peuvent être distribués à volonté par les administrations sectorielles. A quand le retour au contrat individuel?

#### • Inter-échelon 19-13, 19-14

Pour la partie patronale la solution pour corriger cette situation, c'est de conserver le minimum et le maximum de l'échelle mais de réduire à un montant uniforme la valeur de tous les inter-échelons. Chose certaine, ce n'est pas un problème pour elle.

### TABLE SECTORIELLE

#### Un nouveau dépôt

Il y a eu quatre rencontres (29 octobre et 3-5-6 novembre) depuis la reprise de la table sectorielle (CPNC). Comme prévu, la partie patronale a procédé à un dépôt complémentaire de ses offres sur: non-discrimination, congé pour responsabilités familiales, engagement, ancienneté pour fin de sécurité d'emploi, répartition des profs entre les disciplines...

Ce nouveau dépôt comporte des modifications aux offres faites en février. Ainsi, il n'est plus question de calculer la CI sur une base hebdomadaire mais sessionnelle. La préparation de cours demeure cependant calculée sur une base annuelle plutôt que sessionnelle. Il n'est plus question de session d'automne et d'hiver mais de session 1 et 2.

(suite au verso)

### Education des adultes

La partie patronale a retiré son énoncé de principe visant à défavoriser le cumul d'emploi à l'éducation des adultes. Elle ajoute une clause spécifiant que la sélection des profs à l'EDA relève du collège. Pour le champ d'application, une nouvelle clause identifie les cours couverts par la convention collective (les cours des cahiers de l'enseignement collégial de l'EDA ne sont pas mentionnés).

### Ciel

Le CIEL existe toujours mais il a curieusement changé de nom et s'intitule maintenant: champ de compétence d'enseignement individuelle. Chaque prof devrait s'entendre avec le collège sur l'établissement de son champ de compétence dans les 120 jours qui suivront la signature de la convention collective.

### Ordre de priorités

La partie patronale accorde une priorité sur l'obtention d'une charge ou d'un poste aux MEDs employé-e-s de soutien et PNE sur les profs non-permanent-e-s.

### Sous-centres

Le dépôt comprend une annexe pour les sous-centres qui sont considérés comme des entités quasi-autonomes.

### LA PARTIE PATRONALE REFUSE DE PARAPHER LES TEXTES IDENTIQUES

Nous avons proposé à la partie patronale de parapher immédiatement les textes sur lesquels les deux parties n'ont pas proposé de modifications. Les porte-parole patronaux ont refusé parce qu'ils n'acceptent pas la féminisation des textes et ils ont exigé une nouvelle numérotation qui sépare la convention collective en deux documents parfaitement distincts (ils parlent même de la partie nationale de la convention comme d'une annexe à la convention collective locale). Ils ont refusé toutes les ouvertures ou les avancés que nous avons soumis à ce sujet.

### LES NÉGOCIATIONS SE POURSUIVENT CETTE SEMAINE

#### A la table sectorielle

Trois rencontres de négociation sont prévues pour cette semaine et nous avons proposé à la partie patronale de discuter de cinq blocs: non-discrimination, griefs et arbitrage, - activités syndicales, - assurances (épuiement professionnel), - congés, calcul de l'expérience, - perfectionnement. Viendrait ensuite les négociations sur l'accès à l'égalité, la sécurité d'emploi, l'éducation des adultes et la tâche.

#### A la table Fédération des cegeps - FNEEQ

La partie patronale doit nous remettre ses textes sur le harcèlement sexuel et le stationnement.

### LE SECTEUR PUBLIC DE LA CSN DÉCLENCHÉ DES GREVES ROTATIVES

La majorité des autres syndicats du secteur public CSN déclencheront des grèves rotatives de 24 heures dans la semaine du 10 novembre, dans toutes les régions du Québec. Dans l'ensemble du secteur public CSN, les 3/4 des syndicats qui se sont prononcés (85% des syndicats) ont voté en faveur de ces débrayages.

### A LA FNEEQ

La Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (CSN) n'a pas obtenu de la majorité de ses syndicats de cegeps les mandats requis pour pouvoir donner le mot d'ordre d'un débrayage général des membres affiliés. Une majorité des membres votants ont cependant voté en faveur des 2 1/2 journées de débrayage.

### Une nouvelle consultation en perspective

Comme cela relève de l'Atelier sectoriel qui a été convoqué pour les 16 et 17 novembre, il est impossible pour la FNEEQ de formuler une recommandation de débrayage pour cette semaine qui sera consacrée à l'information et à la réflexion tel que convenu au Comité des RLN (42) qui s'est réuni les 7 et 8 novembre. Les profs sont toutefois invités à appuyer les actions menées par les autres groupes CSN, dans les régions. Les assemblées générales seront donc consultées sur la stratégie de négociation et d'action, les 18, 19 et 20 novembre.

